

3. L'an mil huit cent cinquante, et le quinze du mois de mai, le conseil municipal de la commune de Cambier etant réuni en session ordinaire, autorisé par la circulaire de M. le Préfet du département de la Charente en date du 20 avril 1850

résulte M. M. Liguier, Doyen (maire), Nauze, Badiella, Maspion, Boissier, Desbordes, Chevrier, Campet et Denis Martial membres du conseil municipal;

M. le Maire a donné connaissance des dispositions de l'arrêté du 21 mai 1836, du règlement du 20 mars 1837, et de la circulaire de M. le Préfet de la même date, relatives aux dépenses que la commune est obligée de faire en 1851, pour l'entretien et la réparation des chemins vicinaux et il a invité le conseil municipal à délibérer sur les objets ci-après:

1^o le nombre de journées de prestations affectées aux chemins vicinaux de grande communication;

2^o le nombre de journées de prestations affectées aux chemins vicinaux de petite communication;

3^o de prestations affectées aux chemins vicinaux de grande communication;

Le conseil ayant ensuite à voter successivement les deux dépenses qui
 s'élevaient ensemble à 260⁰ après avoir examiné qu'elles se rapportent à des dépenses
 ordinaires de la commune qui peut être affectée à cette dépense, & ainsi qu'il
 faut passer pour objet des revenus de la commune de ...
 qu'il avait été établi sur la commune, conformément à

maintenant les deux contributions additionnelles sur le principal
 des contributions foncières, personnelles mobilières, portes et fenêtres & d
 patentes

On conviendra le département et l'état auront à fournir pour
 compléter les dépenses ordinaires et obligatoires de l'instruction primaire
 une subvention de ...

Fait à Cambrai, le jour ... et autres dessus ;
 et ont les membres du conseil municipal présents, signé

Président Dumont, Campy, Chevillot, Chevrier, Martignon, Campy

Le Maire Louis Bastien &
 l'adjoint ...

A. Le sixième huit cent cinquante et le quinze de mai, les membres
 composant le conseil municipal de la commune de Cambrai se sont réunis
 en séance ordinaire, & sous la présidence de

Étaient présents M. M. Legros, Desgranges, Hange, Aboupien,
 Badillon, Chevillot, Campy, Dumont, Martignon et Louis Bastien
 Qui le rapport de M. le Maire,

Sur les divers ordonnances et instructions ministérielles sur l'assainissement
 des communes, et notamment de la circulaire de M. le Préfet, en date du
 2 mai 1859 ;

Le conseil après s'être fait représenter le budget de l'exercice 1859, et les
 contributions supplémentaires qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à
 recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats de paiement pour
 M. le Maire démissionnaire, le compte de l'administration de l'exercice 1859,
 accompagnés de l'état de situation du Recours, de l'état des recettes à recouvrer
 à l'exercice 1859, ainsi que de l'état des restes à payer reportés sur 1850 ;

Procédant au règlement définitif du budget de 1859, propose de fixer
 ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses dudit exercice, savoir :

Recettes.

Les recettes sont ordinaires & extraordinaires, de l'exercice 1859, évaluées
 par le budget à 207,219⁰⁰

Outre les autres dépenses définitives de créances à recouvrer, à la somme
 de ...
 Le budget de l'exercice 1859, s'élève à la somme de 268,123⁰⁰

L'an mil huit cent cinquante et le quinze de mois de mai, le conseil municipal de la commune de Cambrai, étant réuni en session ordinaire, a délibéré par le vicelivre de M^{le} le Préfet en date du vingt quatre mil huit cent cinquante (Primo) M^{le} Gijet, Degrange (maire), Noyez, Billaud, Desjardins, Chuvier, Campot, Binier, Desmoyes et Devia, (Mairial) en vertu de son conseil municipal;

M^{le} le Préfet a donné communication de dispositions de décret en Président de la République, en 20 de novembre, rendus en vertu de loi du 17 mars 1850 et de la circulaire de M^{le} le Préfet en date du 22 mai 1850, relatives aux dépenses des écoles primaires communales, par lesquelles le conseil municipal est obligé d'entretenir, et il a invité le conseil municipal à délibérer sur les objets ci-après:

- 1^o Sur les frais de chauffage de la maison d'école;
- 2^o Sur les contributions mensuelles à verser à l'Etat pour le chauffage de la maison d'école;
- 3^o Sur le montant annuel de la contribution mensuelle à payer pour les parents des élèves;
- 4^o Sur le montant annuel pour aller à 600 francs pendant l'année, le bureau de l'Etat pour le chauffage de la maison d'école, en plus de 200 francs au produit de la dite contribution mensuelle pour le chiffre 600^{fr};
- 5^o Sur les dépenses d'acquisition en 1851.

Sur quoi le conseil municipal, après avoir minutement délibéré, a été d'avis:

1^o Que les frais de chauffage de la maison d'école soient réglés pour 1851 à la somme de francs 600^{fr}

2^o Que les contributions mensuelles soient fixées pour 1851:
 Première année d'étude à 1^{fr} 50^c
 Deuxième " " " 2^{fr} 00^c
 Troisième " " " 2^{fr} 50^c
 Le bureau de l'Etat étant fixé à 600^{fr}

3^o Le conseil, ayant usé de son droit de réquisition en deux dépenses qui s'élèvent ensemble à six cent cinquante francs, après avoir examiné quelle est la portion de ces dépenses de la commune, qui peut être affectée à ces dépenses, a décidé qu'il traiterait pour ces objets sur ses revenus le surplus de 191^{fr} 25^c

Que le montant de 1851 de la contribution mensuelle s'élèverait par conséquent à 191^{fr} 25^c

Qu'il serait établi sur la commune une imposition de cent francs par an, pour les contributions des deux autres années additionnelles au principal des contributions fixes, personnelles et mobilières, portes et fenêtres et patentes, c.

La somme à reporter 1455^{fr} 00^c
268^{fr} 25^c

Requis 162^{me} 25^e

En conséquence le département et l'Etat ont
à fournir pour compléter les dépenses ordinaires et
obligatoires et l'entretien des prisons pour l'exercice de 39^{me} 75^e

Contre égal 160^{me} 00^e

Fait à Cambrai les jours, mois et an que dessus
Et ont les membres du conseil municipal présents signés
M. M.

Madaillat, D'Almonde, Benoit, comte

Monfion, ~~comte~~ ^{chevalier}

Le sieur de la Motte, chevalier
M. de la Motte, chevalier
M. de la Motte, chevalier

A. Duquange, ~~comte~~
Maire